



MICROFICHE N°

33777

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

L'OLEICULTURE DANS LE GOUVERNORAT DE BEJA

I - SITUATION ACTUELLE DU SECTEUR OLEICOLE ET EVOLUTION AU COURS DE LA PROCHAINE DECENNIE.

1. Inventaire des oliviers et des actions de développement

Des enquêtes "occupation du sol" effectuées en 1971 par l'Institut National des Statistiques, il ressort que le gouvernorat de Béja possède 3.470.000 oliviers occupant une superficie de l'ordre de 35.000 hectares (densité moyenne/ha : 100 arbres), les plantations étant constituées de :

- 40 % d'oliviers très jeunes (de moins de 10 ans), soit 1.375.000 arbres plantés au cours de la décennie écoulée ;
- 37 % de jeunes oliviers (entre 10 et 20 ans), soit 1.300.000 arbres ;
- 20 % d'oliviers adultes, soit 705.000 arbres ;
- 3 % de vieux oliviers, soit environ 90.000 arbres.

Le tableau I donne la répartition des plantations du gouvernorat par classes d'âge, délégations et régions naturelles.

Ce tableau montre que les oliviers du gouvernorat de Béja sont répartis sur trois zones oléicoles différentes quant à la situation, aux problèmes et aux possibilités de solutions :

- a) La zone des Mogods et Kroumirie (zone 1) ; région littorale du Nord-Ouest qui se caractérise par la faible importance de l'oléiculture et son peu d'avenir.

Environ 400.000 oliviers, soit 11 % du total des plantations du gouvernorat de Béja sont situés dans cette zone et sont répartis comme suit :

- . Nefza 100.000 oliviers
- . Amdoun 100.000 "
- . Djebel Labiod 200.000 "

Compte tenu de la vocation essentiellement forestière et pastorale de la zone des Mogods - Kroumirie par suite de la pluviométrie très élevée ainsi que la présence d'oléastres dans les secteurs forestiers, il est possible d'envisager des activités visant à la mise en valeur par déforestation et greffage. Mais des opérations assurées d'un succès durable ne peuvent être que ponctuelles. Il convient en effet que soient remplies à la fois un certain nombre de conditions techniques, (nature et relief du terrain, absence d'érosion, caractéristiques du peuplement végétal, etc....) et surtout humaines (présence de populations exerçant une pression sur la forêt à des fins agricoles et susceptibles de devenir arboricultrices).

L'olivier peut également s'insérer dans les programmes de développement agricole et dans les secteurs relativement plus favorables (versants moins humides, sols drainant bien) mais d'une façon très limitée et seulement afin de concourir à une certaine diversification des spéculations qui resteraient orientées vers l'élevage et la sylviculture.

Les actions oléicoles dans ces secteurs seront donc toujours secondaires et subordonnées, tout en présentant des problèmes techniques particuliers (choix des cultivars les plus adaptés notamment).

b) Zone de la vallée de la Medjerdah (zone 2)

Cette zone oléicole est celle qui, au Nord de la Dorsale, a présentement la plus grande importance et surtout qui bénéficie des plus grandes possibilités de développement. Les oliviers sont ici très anciennement plantés mais les créations effectuées depuis un demi siècle, et qui se sont fortament accélérées ces dernières années, ont d'abord eu lieu sur des terrains n'ayant guère d'autres possibilités (exception faite des cultures fourragères qui auraient pourtant été souvent préférables dans une autre perspective de développement régional) : sols en pente, peu épais, etc... et l'oléiculture ainsi constituée est loin d'avoir atteint son francissement. En effet, les potentialités agricoles de cette zone sont très importantes et variées : céréales, battaraves, arboriculture, élevage. Aussi l'olivier doit-il s'insérer dans cet éventail de productions riches.

En ce qui concerne le gouvernorat de Béja, environ 67 % de ses oliviers (soit 2.320.000 arbres) sont situés dans cette zone où les conditions favorables du milieu permettraient d'obtenir de bonnes réponses à tous les efforts visant l'amélioration de la production des oliviers existants et de créer avec toutes chances de succès une oléiculture intensive orientée en premier lieu vers la production d'olives de conserve : sols relativement riches moins assez légers, pluviométrie hivernale importante, sécheresse estivale limitant la prolifération des ravageurs et les maladies, possibilités d'irrigations complémentaires avec des eaux quelque peu chargées en sels.

Cependant, cette action, hautement souhaitable, doit se situer dans le cadre d'un programme général de développement de cette production (intéressant la production, la transformation et la commercialisation).

Les différentes délégations du gouvernorat de Béja, comprises dans cette zone de la vallée de la Medjerdah sont les suivantes :

. Béja :	où on compte actuellement environ	250.000	oliviers,
. Medjez El Bab :	" "	500.000	"
. Testour :	" "	450.000	"
. Gafour :	" "	470.000	"
. Bou Areda :	" "	450.000	"
. Goubellat :	" "	200.000	"
soit au total :		2.320.000	oliviers

En plus des actions de développement de l'oléiculture dans ces secteurs, mentionnés ci-dessus, il faudrait insister sur l'importance de toutes les activités visant à l'amélioration de techniques oléicoles et il faudrait tout spécialement favoriser l'emploi généralisé des engrais, perfectionner les méthodes de taille de formation et de fructification (formation technique des agriculteurs), améliorer les façons culturales, etc..., accroître également les disponibilités en plants de pépinière de qualité (cultivars convenables).

Par ailleurs, à la suite de l'extension des plantations au cours de la dernière décennie, l'équipement oléotechnique est devenu insuffisant et doit être complété.

c) Zone des Hauts Plateaux et Dorsale (zone 4)

Il y a environ 750.000 oliviers soit près de 22 % des plantations du gouvernorat de Béja qui sont situés dans cette zone et qui sont répartis comme suit par délégation :

. Tébourcuk	450.000 oliviers
. Krib	200.000 "
. Gaâfour	50.000 "
. Bou Arada	50.000 "

soit au total: 750.000 oliviers

L'oléiculture dans ces secteurs est restée très dispersée et l'adaptation des cultivars originaires du littoral ne s'est pas révélée excellente. Surtout apparaissent déjà ici les difficultés d'une bonne insertion des cultures arboricoles dans des sociétés traditionnellement pastorales.

En premier lieu, il convient de favoriser très largement les actions de greffage afin de développer les cultivars 'Ouslati' et 'Gerboua' pour la production d'huile ainsi que, pour la conserve, de 'Marsalina' et de 'Maski', la seconde uniquement en culture irriguée, la première pouvant aussi être acceptée en sec sur de bons sols profonds. La production de plants de pépinière doit également être fortement développée.

Mais il convient principalement de s'attacher à résoudre les problèmes provenant d'une tradition oléicole trop récente et superficielle en portant une grande attention aux questions d'encadrement, de vulgarisation et de formation des agriculteurs.

Ces actions devraient en priorité viser à permettre la remise en état des plantations réalisées durant la dernière décennie et qui sont généralement dans un état profondément déficient.

2. Production

La répartition des plantations par zone oléicole, compte tenu des possibilités différentes de celles-ci, permet une estimation assez précise des productions et des rendements pouvant être obtenus dans les différentes délégations du gouvernorat de Béja.

En outre, pour la détermination des capacités de production, l'inventaire des oliviers a été exprimé en "unités arbres-productifs"(1) (ou U.A.P.).

Le tableau II indique que pour le gouvernorat de Béja le nombre de "U.A.P." est de l'ordre de 1.400.000 en 1972 et s'élèverait à 2.520.000 "U.A.P." en 1981, compte tenu de l'entrée en production des plantations effectuées au cours de la dernière décennie.

La répartition des "U.A.P." par zone oléicole serait le suivant :

- zone 1 : (elle comprend les délégations de : Nefza, Andoun, Djebel Abiod
 - 1972 : 210.000 "U.A.P.", soit 52,5 % du total des oliviers des 3 délégations,
 - 1981 : 326.000 "U.A.P.", soit 81,5 % du total des oliviers des 3 délégations.

L'accroissement annuel du nombre d'"U.A.P." serait alors de 5,5 % au cours de la décennie 1972-81.

La production d'huile par "U.A.P." a été estimée dans ces secteurs à 1 kg (ou 5,5 kg d'olives) pour l'année 1972 et serait seulement de 1,050 kg (ou 5,75 kg d'olives) en 1981 si l'on procéderait à la mise en oeuvre des actions d'amélioration des techniques culturales. Cela est dû aux faibles potentialités oléicoles de cette zone comme il a été expliqué plus haut.

- zone 2 : (elle comprend les délégations de Medjez El Bab, Testour, Béja, Coubellat et une partie des délégations de Bcu Arada, Gaïfour).
 - 1972 : 877.000 "U.A.P.", soit 37,8 % du total des oliviers des 6 délégations
 - 1981 : 1.815.000 "U.A.P.", soit 78,2 % du total des oliviers des 6 délégations.

La production d'huile exprimée par "U.A.P." est de 2 kg (soit 11 kg d'olives) pour l'année moyenne 1972 et augmenterait à 5 kg (soit 27,5 kg d'olives) en 1981 par la mise en oeuvre des programmes nouveaux notamment dans les domaines de l'amélioration des techniques culturales, de la fumure et de la protection phytosanitaire. En effet, toutes les conditions sont réunies dans ces secteurs pour obtenir de bonnes réponses à de tels efforts et d'atteindre les objectifs fixés.

- (1) un arbre adulte = une unité
un arbre jeune ou vieux = 1/2 unité (production estimée à 50 % de celle d'un arbre adulte)
les arbres très jeunes = encore improductifs, n'ont pas été comptabilisés.

2. Production

La répartition des plantations par zone oléicole, compte tenu des possibilités différentes de celles-ci, permet une estimation assez précise des productions et des rendements pouvant être obtenus dans les différentes délégations du gouvernorat de Béja.

En outre, pour la détermination des capacités de production, l'inventaire des oliviers a été exprimé en "unités arbres-productifs"(1) (ou U.A.P.).

Le tableau II indique que pour le gouvernorat de Béja le nombre de "U.A.P." est de l'ordre de 1.400.000 en 1972 et s'élèverait à 2.520.000 "U.A.P." en 1981, compte tenu de l'entrée en production des plantations effectuées au cours de la dernière décennie.

La répartition des "U.A.P." par zone oléicole serait le suivant :

- zone 1 : (elle comprend les délégations de : Nefza, Andoun, Djebel Abiod
 - 1972 : 210.000 "U.A.P.", soit 52,5 % du total des oliviers des 3 délégations,
 - 1981 : 326.000 "U.A.P.", soit 81,5 % du total des oliviers des 3 délégations.

L'accroissement annuel du nombre d'"U.A.P." serait alors de 5,5 % au cours de la décennie 1972-81.

La production d'huile par "U.A.P." a été estimée dans ces secteurs à 1 kg (ou 5,5 kg d'olives) pour l'année 1972 et serait seulement de 1,050 kg (ou 5,75 kg d'olives) en 1981 si l'on procéderait à la mise en oeuvre des actions d'amélioration des techniques culturales. Cela est dû aux faibles potentialités oléicoles de cette zone comme il a été expliqué plus haut.

- zone 2 : (elle comprend les délégations de Medjez El Bab, Testour, Béja, Coubellat et une partie des délégations de Bcu Arada, Gaïfour).
 - 1972 : 877.000 "U.A.P.", soit 37,8 % du total des oliviers des 6 délégations
 - 1981 : 1.815.000 "U.A.P.", soit 78,2 % du total des oliviers des 6 délégations.

La production d'huile exprimée par "U.A.P." est de 2 kg (soit 11 kg d'olives) pour l'année moyenne 1972 et augmenterait à 5 kg (soit 27,5 kg d'olives) en 1981 par la mise en oeuvre des programmes nouveaux notamment dans les domaines de l'amélioration des techniques culturales, de la fumure et de la protection phytosanitaire. En effet, toutes les conditions sont réunies dans ces secteurs pour obtenir de bonnes réponses à de tels efforts et d'atteindre les objectifs fixés.

(1) un arbre adulte = une unité

un arbre jeune ou vieux = 1/2 unité (production estimée à 50 % de celle d'un arbre adulte)

les arbres très jeunes = encore improductifs, n'ont pas été comptabilisés.

- zone 4 : (elle comprend les délégations de Téboursouk, du Krib et une partie des délégations de Gaïfour et Bou Arada).

- . 1972 : 313.000 "U.A.P.", soit 41,7 % du total des oliviers des 4 délégations
- . 1981 : 379.000 "U.A.P.", soit 50,5 % du total des oliviers des 4 délégations.

La production d'huile par "U.A.P." est de 1.400 kg (soit 7.700 kg d'olives) pour l'année moyenne 1972 et se maintiendrait au même niveau en 1981 étant donné les faibles potentialités oléicoles de ces secteurs.

En définitive, pour l'année moyenne 1972 la production totale du gouvernorat de Méjà peut être estimée à 2.402 tonnes d'huile (ou 12.212 tonnes d'olives) (voir tableau III) et atteindrait le niveau de 9.947 tonnes d'huile (ou 54.706 tonnes d'olives) en 1981 soit un accroissement annuel de 754,5 tonnes d'huile (ou 4.149,4 tonnes d'olives) (voir tableau IV).

Cela correspond à un produit brut de 960.800 Dinars pour l'année 1972 (sur la base de 400 Dinars la tonne d'huile) et de 3.978.800 Dinars pour l'année 1981, soit un accroissement annuel de l'indice du produit brut de 41,4 % (voir tableaux : V, VI, VII).

Cependant, comme il a été expliqué plus et sera résumé dans les paragraphes suivants, cette évolution exigera la disparition d'un certain nombre de contraintes et la mise en oeuvre de moyens appropriés.

II - CONTRAINTES

Les contraintes, qui freinent le développement de l'oléiculture dans le gouvernorat de Méjà, existent tant au niveau de la production qu'à celui de la transformation. Elles peuvent être résumées comme suit :

A) au niveau de la production :

- entretien insuffisant des plantations,
- faible utilisation de la fumure,
- enclenchement des jeunes plantations,
- développement du parasitisme et insuffisance des traitements,
- dégâts causés par les étourneaux,
- mauvaise adaptation de certaines variétés,
- insuffisance de la production de plants sélectionnés,
- insuffisance des moyens de financement et de crédit agricole,
- insuffisance des moyens afférents à la vulgarisation agricole.

B) au niveau de la transformation

- faible capacité de travail et sous-équipement des huileries,
- mauvais état du matériel de certaines huileries,
- mauvais stockage des olives dans les huileries traditionnelles.

III - MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Afin de lever les contraintes mentionnées ci-dessus et d'aboutir ainsi aux objectifs projetés en 1975 et 1981, les moyens suivants doivent être mis en oeuvre durant la décennie en cours :

a) Moyens techniques

- formation et perfectionnement des cadres nécessaires pour orienter les producteurs et conduire les actions de vulgarisation,
- information des producteurs et formation d'une main-d'oeuvre spécialisée,
- intensification des actions de vulgarisation et de démonstration sur le terrain,
- augmentation des moyens de recherche dans les domaines agro-économique et technologique.

b) Moyens financiers

- accession facilitée au crédit agricole,
- soutien financier pour le lancement de certaines actions nouvelles (fumure - protection phyto-sanitaire, etc...),
- mise au point de procédures souples tendant à l'octroi de prêts et subventions en vue de la réalisation de certains programmes.

c) Moyens structureux

- création d'un "Fonds de promotion oléicole", chargé de financer les différentes actions techniques à mettre en oeuvre en vue de l'intensification et du développement de l'oléiculture et de l'oléotechnie,
- encouragement à la création de groupements d'agriculteurs permettant l'achat et l'utilisation en commun de certains moyens de production que les exploitants ne peuvent se procurer individuellement.

IV - PROGRAMME DE PROMOTION DE LA PRODUCTION OLEICOLE DANS LE GOUVERNORAT DE BEJA AU TITRE DE L'EXERCICE 1973-1974

A) Présentation du programme général

Le programme général de promotion de la production oléicole pour l'exercice 1973-1974 comporte un ensemble d'activités qui sont toutes appuyées par le Projet, tant au niveau de la conception qu'à celui de l'organisation, de la mise en oeuvre et du contrôle de l'exécution.

III - MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Afin de lever les contraintes mentionnées ci-dessus et d'aboutir ainsi aux objectifs projetés en 1975 et 1981, les moyens suivants doivent être mis en oeuvre durant la décennie en cours :

a) Moyens techniques

- formation et perfectionnement des cadres nécessaires pour orienter les producteurs et conduire les actions de vulgarisation,
- information des producteurs et formation d'une main-d'oeuvre spécialisée,
- intensification des actions de vulgarisation et de démonstration sur le terrain,
- augmentation des moyens de recherche dans les domaines agro-économique et technologique.

b) Moyens financiers

- accession facilitée au crédit agricole,
- soutien financier pour le lancement de certaines actions nouvelles (fumure - protection phyto-sanitaire, etc...),
- mise au point de procédures souples tendant à l'octroi de prêts et subventions en vue de la réalisation de certains programmes.

c) Moyens structureux

- création d'un "Fonds de promotion oléicole", chargé de financer les différentes actions techniques à mettre en oeuvre en vue de l'intensification et du développement de l'oléiculture et de l'oléotechnie,
- encouragement à la création de groupements d'agriculteurs permettant l'achat et l'utilisation en commun de certains moyens de production que les exploitants ne peuvent se procurer individuellement.

IV - PROGRAMME DE PROMOTION DE LA PRODUCTION OLEICOLE DANS LE GOUVERNORAT DE BEJA AU TITRE DE L'EXERCICE 1973-1974

A) Présentation du programme général

Le programme général de promotion de la production oléicole pour l'exercice 1973-1974 comporte un ensemble d'activités qui sont toutes appuyées par le Projet, tant au niveau de la conception qu'à celui de l'organisation, de la mise en oeuvre et du contrôle de l'exécution.

Ces activités s'articulent autour des axes de travail suivants :

- études et programmation,
- essais et démonstrations,
- aide technique et matérielle aux producteurs,
- formation professionnelle.

Les principales opérations concernent :

- 1°/ la fumure azotée des oliviers qui intéresse 500.000 arbres. Sur ce total les engrais ont été mis en place pour 300.000 oliviers, ce qui correspond aux demandes formulées par le C.R.D.A. Si l'on veut atteindre l'objectif fixé un effort supplémentaire doit être immédiatement entrepris.
- 2°/ Les plantations irriguées d'oliviers de table au sujet desquelles cinq contrats ont été passés pour neuf hectares. Ces plantations sont pratiquement achevées et ont été réalisées à forte densité (250 à 300 arbres par ha) selon les techniques les plus récentes.
- 3°/ La protection sanitaire des oliviers, notamment l'équipement des producteurs en appareils de traitement et la fourniture gratuite de produits phytosanitaires.
- 4°/ Le développement de la culture du tournesol sur une superficie de 382,5 ha, ayant fait l'objet de contrats passés avec vingt six (26) producteurs (24 U.C.P. et 2 agriculteurs privés).
- 5°/ Les essais culturaux de soja sur environ 6 ha répartis entre les différentes zones irriguées du gouvernorat susceptibles d'être intéressées par cette culture.
- 6°/ L'octroi d'avances sur récolte à 44 producteurs pour un montant de 3.420 dinars. Une intervention plus importante sera réalisée dans ce domaine dès l'automne prochain (campagne 74-75).
- 7°/ La modernisation des huileries et l'encouragement à la création d'huileries nouvelles dans le cas d'une étude qui sera conduite prochainement.
- 8°/ La régénération des oliviers sénescents dans le cadre de la création d'un réseau de parcelle de démonstration ayant pour objet la préparation d'actions ultérieures.
- 9°/ Le greffage et le surgreffage d'oléastres et d'oliviers, notamment en vue de la production d'olives de conserve.
- 10°/ La fourniture de plants d'oliviers aux producteurs de la zone d'intervention de Medjès El Bab. 2.800 plants au titre de la campagne 73-74, 20.000 plants pour la campagne 74-75.

11°/ L'équipement d'une centaine d'oléiculteurs en matériel agricole.

12°/ La formation professionnelle des cadres, des ouvriers spécialisés et des producteurs.

Le document établi à l'intention des membres du Comité de Direction du Projet FAO-SIDA-TUN 2 (joint en annexe à la présente note) donne toutes indications relatives au montant des crédits inscrits pour le financement des actions devant se dérouler dans le gouvernorat de Béja, ainsi qu'aux dispositions prises en vue de l'exécution de ces actions.

FIN

8

VURS